

LMDE

Reprise en gestion directe des activités régime obligatoire par le Régime Général

Depuis le 1^{er} octobre 2015 et dans le cadre d'une convention de partenariat, La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) a délégué à la CNAMTS ses activités relevant du Régime Obligatoire.

Vous trouverez ci-dessous différents éléments relatifs aux dispositions organisationnelles mises en place suite à ce transfert des activités Régime Obligatoire pour les bénéficiaires de la LMDE.

- **Les liaisons avec le service médical pour les ressortissants de la LMDE**

- Une adresse unique * :

M. le Médecin chef Echelon Local du Service Médical
LMDE Assurance Maladie
35070 Rennes Cedex 09

* La procédure dérogatoire de délivrance des médicaments pour une durée supérieure à 30 jours relève de la CPAM du lieu de résidence de l'étudiant.

- **Les caractéristiques techniques**

- Nouvelle immatriculation de la LMDE :

- Code régime : 01
- Code caisse : 909

- Une nouvelle table des organismes destinataires (TOD) a été communiquée aux éditeurs de logiciels par le GIE Sesam Vitale. En conséquence votre logiciel doit être mis à jour de cette nouvelle table.

- **Les pièces justificatives**

- Les pièces justificatives des lots LMDE élaborés à compter du 01/10/2015 doivent être adressées dans une pochette identifiée LMDE TELETRANSMISSION à la CPAM de votre lieu d'exercice :

CPAM de la Gironde
Télétransmission + « votre catégorie professionnelle »
33085 BORDEAUX CEDEX

- SCOR simplifie cette démarche en supprimant totalement l'envoi papier. Pour obtenir plus de renseignements sur ce dispositif, vous pouvez contacter votre société informatique ou à la CPAM votre conseiller informatique service au 0811 709 033.

- **Une plateforme téléphonique « LMDE » pour les professionnels de santé :**

0811 709 730

- **Une adresse unique pour l'envoi de vos documents concernant la LMDE (hors pièces justificatives) :**

LMDE Assurance Maladie
35070 Rennes Cedex 09

- **Les règlements LMDE**

- Les opérations de règlements référencées « LMDE CDC » correspondent depuis le 1er octobre 2015 à des versements opérés par l'Assurance Maladie pour la gestion des assurés relevant de la LMDE.

- **RIB**

En cas de demandes de changement de RIB des PS : il convient que le PS se rapproche de sa CPAM de résidence pour un changement au FNPS.

- **Changement d'adresse**

En cas de demandes de changement d'adresse des PS : il convient que le PS se rapproche de sa CPAM de résidence pour un changement au FNPS.